

**CONSTITUTIONS**

**DE L'INSTITUT SECULIER**

**DES PRETRES DU CŒUR DE JESUS**

## Table des matières

Décret d'approbation.

Préambule : Une spiritualité sacerdotale.

### UN PROJET, UNE GRACE

	<i>Numéros</i>
I      DEFINITION DE L'INSTITUT	1 à 6
II     DEVENIR DES PASTEURS SELON SON CŒUR	7 à 19
III    SUIVRE LE CHRIST DANS SA MISSION	
Au milieu du monde	20 à 23
Envoyés par le Père	24 à 32

### DES ENGAGEMENTS

IV     ENTRER DANS LA PRIERE DU CHRIST	33 à 53
V      A LA SUITE DU CHRIST OBEISSANT :	
Libres pour discerner	54 à 64
VI     A LA SUITE DU CHRIST CHASTE :	
Libres pour aimer	65 à 74
VII    A LA SUITE DU CHRIST PAUVRE :	
Libres pour donner	75 à 89
VIII   DEVENIR FRERES EN CHRIST	90 à 98
IX     ETAPES DU CHEMINEMENT	
Pour progresser dans une humble fidélité	99 à 108
Pour exprimer notre désir de suivre le Christ	
- prononcer notre engagement	109
- renouveler notre engagement	110
Séparation de l'Institut	111 à 116

## AU SERVICE DE LA VIE DE L'INSTITUT

X	ENSEMBLE A L'ECOLE DE L'EVANGILE	
	Le groupe local	117 à 126
	La fraternité	127
	La région	128 à 131
XI	LES ASSEMBLEES	132 à 145
XII	RESPONSABILITES ET CHARGES	
	Service Général	146 à 152
	Visites	153 à 154
	Service de la formation	155 à 156
	Durée des mandats	157 à 159
	Finances	160
	CONCLUSION : Un don, un appel	161 à 163
	Norme complémentaire	164
	Norme transitoire	165



# PREAMBULE

## UNE SPIRITUALITE SACERDOTALE :

« Je vous pourvoirai de pasteurs selon mon cœur » (Jr 3, 15).  
On ne saurait mieux dire. Tu as reçu le sacrement de l'Ordre et tu cherches à en vivre pleinement, non seulement pour ton bénéfice personnel, mais pour « *que les brebis aient la vie et qu'elles l'aient en abondance* » (Jn 10, 10). Ce petit livre s'offre à toi comme un itinéraire, mieux encore, comme une carte de route, comme un guide, comme l'onde d'un Souffle, le reflet d'une Lumière, l'effluve de la « *bonne odeur du Christ* » (2 Co 2, 15), comme la fraîcheur d'une Source, pour t'aider à faire ta route.

Ces constitutions des prêtres du Cœur de Jésus ont déjà une longue histoire, mais sur la ligne du temps, elles sont encore très jeunes. Fondée le 2 février 1791 par Pierre de Clorivière, jésuite jusqu'à la suppression de la Compagnie, puis prêtre du diocèse de Saint Malo, la Société du Cœur de Jésus a trouvé, avec la Constitution *Provida Mater Ecclesia* de Pie XII (1947), sa reconnaissance ecclésiale comme institut séculier presbytéral en 1952.

Dans son exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* de 1996, Jean-Paul II a confirmé ce type d'institut rassemblant des prêtres diocésains, le qualifiant d'« *aide importante pour vivre intensément la spiritualité propre au sacerdoce et être ainsi des ferments de communion et de générosité apostolique parmi leurs confrères* » (n° 10).

Le texte que tu as en mains a fidèlement gardé la trace de ses origines : spiritualité ignatienne, dévotion au Cœur de Jésus, souci d'une présence forte au cœur du monde pour y « *faire reflourir la dignité de chrétien et de prêtre* » (Clorivière) dans tous les secteurs de l'activité humaine. Il s'est aussi enrichi des éléments de vie spirituelle presbytérale développés par *Pastores Dabo Vobis* (1992).

Aussi ne manqueras-tu pas de remarquer les divers accents de notre projet :

- la dévotion au Cœur de Jésus recentre notre ministère sur la charité pastorale du Christ,
- baptisés, ordonnés et consacrés : trois consécutions qui, loin de faire double ou triple emploi, s'articulent harmonieusement et s'enrichissent l'une l'autre,
- configuration au Christ tête, pasteur et époux de son Eglise,
- place cardinale de l'Eucharistie et prière centrée sur les mystères dont nous sommes les ministres,
- obéissance, chasteté et pauvreté vécues dans le cadre d'un presbytérium local, d'une Eglise particulière et du monde vaste et contrasté qui est le nôtre,

- vie fraternelle, car notre ministère est de nature communautaire.

Ces insistances de notre projet de vie et le contenu de nos engagements sont, tu le constateras, une école de liberté pour nous aider à devenir des hommes disponibles à la volonté de Dieu et à la mission de l'Eglise, libres pour discerner, aimer et donner.

« *Fils d'homme, nourris-toi et rassasie-toi de ce volume que je te donne* » (Ez 3,3).

Ces constitutions sont denses, la théologie y tient une place importante. Merci de les recevoir non comme une réaffirmation intempestive du sacerdoce ministériel mais comme un travail prophétique offert pour nous aider les uns les autres à vivre en Eglise dans le respect de nos diversités et de nos vocations spécifiques. Les prêtres du Cœur de Jésus sont en effet fédérés, dans le cadre de la Famille Cor Unum, à deux autres instituts séculiers laïcs et à une Société de vie évangélique. Ce texte voudrait nous permettre de nous y situer en humbles serviteurs, en esprit d'action de grâce pour les dons reçus et les sollicitations à nous adressées.

A la suite d'Ezéchiël, je ne saurais donc que t'inviter à lire, étudier, méditer, te laisser imprégner de ces enseignements « *pour la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ et le salut du monde entier* » (Clorivière).

**P. Yves GERARD**

Responsable général

19 juillet 1999

En l'anniversaire de l'inspiration de  
Pierre de Clorivière à la Fosse Hingant

Abréviations utilisées :

PDV : *Pastores dabo vobis*

PO : *Presbyterorum ordinis*

VC : *Vita consecrata*

# UN PROJET, UNE GRACE

## I – DEFINITION de l'INSTITUT

1. L'Institut des Prêtres du Coeur de Jésus est un institut séculier de droit pontifical. Il accueille des membres du presbyterium diocésain qui répondent à un appel particulier du Père. Sous l'action de l'Esprit-Saint, ils se laissent saisir par le Christ. Dans le désir explicite de Lui être totalement conformés, ils se consacrent à Lui par l'engagement aux conseils évangéliques selon l'esprit du Père de Clorivière. Ils trouvent dans les richesses spirituelles de l'Institut et dans la communion fraternelle avec les autres membres, une aide importante pour vivre intensément la spiritualité propre au ministère ordonné. Ils se proposent, par une vie évangélique, d'être ainsi des ferments de communion et de générosité apostolique parmi leurs confrères. L'institut est régi par les lois de l'Eglise sur les instituts séculiers.
2. L'Institut Séculier des Prêtres du Coeur de Jésus comprend des évêques et des prêtres mais aussi des diacres qui se sont reconnu la vocation du célibat consacré. Il offre à ses membres la possibilité d'établir entre eux une véritable communion fraternelle dans la recherche de vie évangélique qu'ils veulent poursuivre ensemble. Il les appelle à une amitié nouvelle fondée sur une grâce commune : une façon particulière d'exprimer l'évangile dans leur vie. Cette amitié se fortifie dans le partage de leur vie spirituelle et apostolique, au cours de leurs rencontres et de leurs échanges internationaux. Sans frontières, elle est au service de tous.
3. Ministres ordonnés, leur appartenance à l'Institut ne change pas leur condition canonique dans le Peuple de Dieu. Décidés à vivre selon l'Esprit, ils veulent s'entraider par le partage de ce qui est au coeur de leur vie : l'amour de Jésus-Christ et le service des hommes. Assurés qu'une foi, une espérance et un amour qui ne s'exprimeraient pas seraient en danger de se perdre, ils se promettent de se donner les uns aux autres la joie d'échanges simples à la fois stimulants et discrets. C'est l'Esprit de Dieu qui les rassemble. C'est Lui qui les unit dans leurs diversités. Il les fait grandir ensemble au service de la mission universelle, en Eglise, dans l'amour du Père et de Celui qu'Il envoie, Jésus-Christ. Il les soutient aussi dans la mission particulière que l'Eglise leur a confiée. Il les aide à vivre de la grâce reçue au jour de leur ordination.
4. L'Institut Séculier des Prêtres du Coeur de Jésus fait partie de la Famille spirituelle appelée « *Famille Cor Unum* » composée de personnes morales autonomes (actuellement un institut séculier féminin, un institut séculier masculin en formation, et une association de fidèles) qui ont en commun un charisme, une histoire et un « livre de vie ». Elles sont engagées ensemble dans une responsabilité de soutien mutuel et le service d'une vie fraternelle spécifique.
5. De même, en effet, que le Père de Clorivière a su faire reflourir la vie consacrée, dans une période troublée, sous une forme nouvelle ; et que

Daniel Fontaine, curé de Paris, au terme de sa vie de « chercheur de Dieu et des âmes », releva « comme une bannière tombée » l'intuition de la Société du Cœur de Jésus (24 octobre 1918) ; de même aujourd'hui les membres des Instituts et de la Société qui constituent sa Famille entendent témoigner de la fécondité de leur consécration séculière dans un monde en mutation. Aussi, plus de deux siècles après leur première fondation reçoivent-ils de nouvelles constitutions, en remerciant Dieu pour le don de ceux qui ont redécouvert et poursuivi fidèlement l'œuvre initiale à des époques bien différentes. Leurs Constitutions sont donc nouvelles et anciennes. Elles représentent une avancée sur un sillon ouvert, il y a bien longtemps, par l'Esprit de Dieu dans l'histoire des hommes.

6. Ces pages veulent exprimer un don de Dieu. Elles seront lues dans la foi et l'action de grâces. Elles portent aussi un appel. Elles seront reçues comme une parole de miséricorde : une parole qui provoque à la conversion. Les prêtres du Cœur de Jésus aimeront s'en nourrir souvent individuellement et en groupe.

## II – DEVENIR DES PASTEURS « SELON SON CŒUR »

7. La fidélité aux présentes constitutions suppose une constante et radicale conversion dont Dieu lui-même est l'auteur. «Je vous donnerai un coeur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau, j'ôterai de votre chair le coeur de pierre et je vous donnerai un coeur de chair », dit-il en Ez 36, 26. La révélation du Cœur du Christ, image du Dieu invisible et manifestation de sa tendresse, constitue le sommet de l'oeuvre divine. Dans le Cœur du Christ nous contemplons à la fois l'expression achevée du message divin et la source de la vie.
8. Depuis plusieurs siècles, la tradition de l'Eglise aime contempler le Cœur du Christ comme le centre de Sa personne, le lieu de Son amour pour Son Père et pour le monde. Elle invite à la contemplation de Celui que nous avons transpercé et dont le côté a été ouvert, (cf. Jn 19, 37). C'est dans cet esprit que le père de Clorivière a voulu donner à la société qu'il fondait le nom de « Société du Cœur de Jésus ». Ce nom exprime notre volonté d'union et de conformité à ce Cœur d'homme investi en plénitude de l'Amour de Dieu.
9. **Baptisés...**  
nous aimons contempler le Cœur du Christ tout entier donné au Père et tout entier livré aux hommes. Comme tout chrétien nous retrouvons dans cette contemplation la richesse du mystère pascal.

10. La signification profonde et essentielle du Coeur du Christ apparaît à la Croix, lorsqu'il fut transpercé par la lance. Depuis lors, le Coeur du Christ en croix rappelle :
- la mort et la résurrection de Jésus (Son mystère pascal) source de vie pour les hommes.
  - l'Amour sans limite du Christ donné au Père pour ses frères.
  - La naissance de l'Eglise, Epouse du nouvel Adam, appelée à participer à Sa mission.
11. Le Christ anime son Eglise aujourd'hui comme hier. De son cœur, Il fait en elle jaillir l'eau vive du baptême et le sang de l' Eucharistie. Ainsi l'Eglise continue de porter l'amour de Dieu - tendresse et vie éternelle -, à notre monde de dureté qui aspire à la libération des enfants de Dieu (cf. Rm.8,21)
12. **Ordonnés...**  
notre contemplation du Coeur de Jésus renforce notre intimité avec le Christ, dans le mouvement de notre vocation spécifique au ministère pastoral et diaconal. Nous avons été appelés, en effet, à être « **des pasteurs selon son coeur** » (Jr 3, 15) à prolonger Sa présence, à retrouver Son style de vie, à Le manifester de la manière la plus transparente au troupeau qui nous est confié » (PDV 15).
13. Notre dévotion au Coeur de Jésus est une recherche inlassable de participation à la **charité pastorale** du Christ. (PDV 21ss) Nous y trouvons les sentiments et les comportements « du Christ Tête et Pasteur de l'Eglise », afin que notre action en soit « empreinte, modelée et marquée ».
- Nous nous laissons configurer au **Christ-Tête** en actualisant, en son Corps qui est l'Eglise, notre participation et la participation de tous au mystère pascal. A sa suite, notre autorité consiste d'abord à discerner les chemins les plus radicaux du Serviteur qui donne Sa vie pour le salut du monde.
  - Nous nous laissons configurer au **Christ-Pasteur**, en aimant ce monde à sauver, en prenant les premiers les chemins étroits du Royaume, et en donnant la priorité à la recherche de la brebis perdue.
  - Nous nous laissons configurer au **Christ-Epoux** fidèle à Son Eglise. Comme Lui nous voulons être séduits par sa beauté et, avec sollicitude, en prendre soin, afin qu'elle demeure Sacrement de Salut pour l'humanité.
14. Notre contemplation du Coeur du Christ est inséparable de la contemplation du mystère de l'Eucharistie, lieu d'expression et aliment principal de notre consécration sacerdotale. L'une et l'autre éclairent nos existences et font de notre ministère un « office d'amour », dans lequel se déploie le sens sacrificiel de ce que nous célébrons sur l'autel.

15. Vivre cette consécration, c'est chaque jour laisser saisir notre être profond par Jésus-Christ, et lui permettre d'emporter de plus en plus le monde entier dans sa Pâque, à travers les tâches de nos ministères.
16. **Consacrés...**  
alors que nous sommes exposés à la superficialité et à la dispersion, la contemplation du Coeur du Seigneur nous invite à dépasser les apparences : « L'homme regarde l'apparence, mais le Seigneur regarde le coeur »(1 Sm 16,7). Membres de l'Institut, notre pratique du radicalisme évangélique ne sera pas seulement verbale, elle nous engagera au plus intime de nous-mêmes. Elle sera union, au plus près, au « Rédempteur de l'homme » ; elle attestera notre espérance en l'avènement définitif du Royaume de Dieu, à travers la souffrance et la mort elles-mêmes.
17. Dans la diversité de nos ministères, notre fidélité au Cœur transpercé du Christ se traduira donc dans une vie toujours plus évangélique. Celle-ci nous impose d'attester, de signifier et de réaliser le don d'amour de Dieu aux hommes au milieu de qui nous vivons. Elle nous provoque à vivre la charité pastorale dans la prière, l'obéissance, la chasteté, la pauvreté et la vie fraternelle, avec les sentiments mêmes qui furent dans le Christ Jésus (Ph. 2,5 et le commentaire du Père de Clorivière dans sa première *Lettre circulaire*). Nous voudrions que notre amour pour Lui et pour les hommes soit aussi radical, au point de ne plus faire qu'un seul être avec le Christ, dans Ses abaissements et Son exaltation (Rm 6, 5-8).
18. Souvent hésitants sur la route de l'amour et du don, nous voyons dans le Coeur du Christ la source d'eau vive qui jaillit en vie éternelle, la source de tout amour, entrevue par Ezéchiel, promise à la Samaritaine et ouverte à la croix. Celui que nous avons transpercé est bien pour nous la source de la fidélité à notre vocation et de la conformité aux sentiments de Son coeur.
19. Marie, « Mère très aimante et compatissante » du Crucifié (Prière de Pierre de Clorivière, 22 mai 1768) a expérimenté « plus que personne » et connu « à fond » le mystère de la miséricorde divine « qui s'étend de génération en génération » (*Dives in misericordia* n° 9). Elle ouvre pour tout disciple des chemins de consentement à l'Amour miséricordieux et de coopération avec Lui.

### III - SUIVRE LE CHRIST DANS SA MISSION

#### AU MILIEU DU MONDE

20. Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné Son Fils. L'Evangile est la révélation de cet amour et l'avènement de cette proximité. Jésus a été en tout semblable aux hommes, hormis le péché, pour que nous devenions semblables à Lui. Envoyé pour le salut de toute l'humanité, il est pleinement entré dans l'humanité ; à Nazareth, il a fait partie d'une famille, d'un village, d'un pays ; il a été marqué par une culture, vivant au milieu des hommes comme l'un des leurs. « Le Verbe s'est fait chair et il a demeuré parmi nous ». (Jn 1, 14). Sa présence désormais transfigure la vie des hommes au milieu desquels nous sommes appelés à Le reconnaître pour travailler avec Lui.
21. Nés dans le monde, comme tous les baptisés nous portons jusque dans notre chair la trace de nos origines. Solidaires à la fois de notre milieu et du monde entier, nous sommes marqués par la culture de notre pays et de notre temps. Nous avons à prendre conscience de cette condition d'homme avec son dynamisme et ses lourdeurs ; nous avons à accueillir les richesses des autres, si étranges soient-elles, pour être capables de collaborer avec tous à la construction d'un monde meilleur.
22. Hommes au milieu des hommes, nous voulons vivre selon l'Esprit du Christ. Notre consécration séculière nous presse d'inscrire la création tout entière à l'horizon du Royaume de Dieu qui vient. Nous voulons connaître et aimer nos frères de tous pays, partager leur vie et les servir comme a fait Celui qui est passé au milieu de nous, Serviteur, Lui le Seigneur et le Maître. C'est Lui qui suscite en nous la volonté d'être attentifs à tous, à l'écoute de l'Esprit qui travaille au coeur de tout homme pour faire « toutes choses nouvelles ».
23. Il y a bien des façons d'être proche des hommes. Nous chercherons où et comment le Seigneur nous appelle au milieu d'eux. Il nous faudra connaître les forces de toute nature qui travaillent ce monde, les courants de pensée qui le traversent et nous habitent, les intérêts qui s'y affrontent, les structures qui écrasent ou font grandir. Nous aurons à accepter que d'autres, proches ou lointains, portent sur le monde un autre regard que le nôtre. Mais nous n'oublierons pas que c'est d'abord le coeur qui nous fait prochain de ceux que nous rencontrons. Aussi veillerons-nous à grandir dans la simplicité et l'humilité qui nous rendront dignes de l'amitié des plus petits. Ces dispositions nous permettront d'entendre des appels nouveaux et de chercher, avec nos frères, des formes toujours nouvelles de présence au monde. Nous partagerons particulièrement ces recherches là où l'Eglise nous envoie, avec les prêtres de nos presbytériums, avec les baptisés de nos communautés, dans le dialogue avec nos évêques, leurs collaborateurs et les responsables diocésains.

#### ENVOYES PAR LE PERE

24. Venu dans le monde pour révéler l'amour du Père et apporter aux hommes la vie de Dieu, Jésus a fait de la mission confiée par le Père Sa nourriture quotidienne. Il a poussé l'amour des siens qui étaient dans le monde jusqu'à la limite extrême du don.

25. L'Eglise a reçu de son Seigneur la mission de poursuivre Son oeuvre. Depuis la Résurrection, elle est envoyée au monde pour annoncer l'Evangile à toute créature. Elle ne vit pas pour elle-même, mais pour dire la Bonne Nouvelle. C'est sa raison d'être et sa véritable identité, tout comme celle de notre institut.
26. Notre tâche quotidienne est de soutenir le dynamisme d'une vraie communion missionnaire. Unis entre ministres ordonnés, nous avons ainsi une charge particulière de vigilance, liée à l'ordination, pour que cette Eglise reste fidèle à sa mission apostolique.
27. L'ordination a authentifié et dynamisé notre vocation au ministère. Elle nous a fait entrer dans une relation nouvelle avec la Trinité :
  - comme le Fils, nous sommes **envoyés** par le Père pour le salut des hommes.
  - à Jésus nous sommes **configurés** pour Le représenter sacramentellement.
  - par le Christ, nous sommes **consacrés** dans la force de l'Esprit pour continuer Son oeuvre.

**Envoyés, configurés, consacrés** : ces trois aspects de notre vocation ne peuvent être séparés. Nous sommes donc les ambassadeurs du Christ, pour ce temps. En le suivant de plus près, dans le sillage des apôtres, nous entrons plus profondément dans Son amour rédempteur, et nous sommes marqués par Lui dans notre être et notre agir.

28. Cette mission, partout dans le monde, nous la porterons comme un feu. Elle nourrira notre prière, elle inspirera nos choix. Elle nous rendra inventifs dans la fidélité. Et si de nouvelles routes nous sont proposées ou de nouvelles tâches confiées par notre évêque, nous nous y engagerons sans réticence.
29. C'est le Corps du Christ tout entier qui porte la responsabilité de la mission. A notre place, nous veillerons donc à cette solidarité essentielle. Selon les constantes et les traditions du ministère ordonné, membres de l'Eglise, nous nous situerons aussi vis-à-vis d'Elle, pour permettre au Peuple de Dieu de vivre le déploiement de son baptême en inaugurant le Royaume, en annonçant la Bonne Nouvelle, en célébrant le Christ.
  - **Pasteurs**, nous avons la charge de **convoquer** le peuple appelé par le Père et de présider les communautés qui nous sont confiées. Nous veillerons à l'unité de tous les baptisés, en vue de l'édification du Corps du Christ. Nous voulons encore disposer les baptisés à l'écoute de l'Esprit-Saint qui suscite les vocations et contribuer à l'éveil et à la formation des responsables pour les charges et les tâches diverses. Nous veillerons en même temps à l'envoi de tous au service des hommes, dans la docilité aux signes de l'Esprit, en vue d'orienter les réalités terrestres vers le Royaume. Nous nous engageons à vivre, dans la disponibilité au Seigneur, cette tension féconde entre dispersion missionnaire et communion ecclésiale.

- **Prophètes**, par la parole et le témoignage, nous voulons ouvrir pour le monde, avec toute l'Eglise, de vrais chemins de vie, sans crainte des exigences radicales de l'annonce de l'Evangile.
  - **Prêtres**, ordonnés au service des Sacrements et de la Prière de l'Eglise, nous voulons dispenser les signes de la présence du Christ, en mémoire de Lui et en lien avec la vie du monde aujourd'hui. L'action liturgique lie éternité et quotidien.
30. Dans l'Esprit Saint, nous aimerons à nous remettre souvent en face de l'appel du Christ, afin de le raviver en nous et de nous convaincre de nouveau que l'essentiel est de vivre en communion avec Celui qui nous envoie.
  31. Pour progresser dans la fidélité à la Mission – celle du Christ qui est aussi la nôtre – nous accueillerons nos frères de tous pays comme un don de Dieu.
  32. Le monde où le Seigneur nous envoie est marqué par l'incroyance, mais sauvé en Jésus-Christ. Les hommes que nous rencontrons se réfèrent peut-être à d'autres traditions religieuses. Ils donnent peut-être un autre sens à leurs engagements et à leur vie. Ils n'en sont pas moins travaillés par l'Esprit du Christ ressuscité. Nous dialoguerons avec eux à l'écoute de l'Esprit Saint. Si ce dialogue passait par l'affrontement, nous n'en serions que plus appelés à nous conduire selon l'esprit des conseils évangéliques.

## DES ENGAGEMENTS

### IV – ENTRER DANS LA PRIERE DU CHRIST

33. La prière du Christ est l'unique prière : elle est incomparable : il n'existe aucune véritable prière que n'habite la sienne.

34. **Baptisés**, nous prions en Lui et Il prie en nous, Lui qui nous communique son Esprit. Conscients de la médiocrité de nos balbutiements, nous prenons assurance dans la force du cri d'amour qui jaillit du Coeur du Fils pour le Père.
35. C'est dans l'Eglise que nous rejoignons la prière du Christ. Qu'il s'agisse d'une modeste assemblée ou d'une liturgie solennelle, Jésus est au milieu de nous pour S'adresser au Père. Alors même que nous fermons la porte de notre chambre pour prier dans le secret, nous sommes associés sacramentellement, dans l'Eglise Corps du Christ, au peuple de Dieu tout entier : nous faisons un avec Lui.
36. **Prêtres**, nous sommes particulièrement invités à donner du temps à la prière. Faisons une place dans notre vie à l'oraison prolongée, même au prix d'un effort, non pas pour nous acquitter d'un exercice, mais avec la liberté et la joie de l'amour. Comme Jésus, nous vivons des jours où la foule ne nous laissera pas le loisir de nous retirer, mais il y en aura d'autres - et nous avons le devoir de les ménager - où nous irons dans la solitude pour chercher la face de Dieu.  
 Dans les périodes où les tâches liées à nos responsabilités se multiplient, il est particulièrement vital de sauvegarder de vrais temps de ressourcement et de contemplation.
- par l'oraison quotidienne plus que jamais indispensable
  - par la nourriture permanente de la Parole de Dieu
  - par la fidélité aux sacrements
  - par une journée mensuelle au désert et une retraite annuelle.
37. « Vivez ce que vous accomplissez et conformez-vous au mystère de la croix du Seigneur » : c'est l'invitation reçue au jour de notre ordination. Nous voulons mettre au coeur de notre existence quotidienne « le mystère dont nous sommes les dispensateurs » (1 Cor 4, 1) : le mystère de la croix. Ainsi se renouvelle et s'approfondit toujours davantage notre conscience d'être ministres de Jésus-Christ (PDV n°21-25).
38. « Centre et racine de toute la vie du prêtre, dont l'esprit sacerdotal s'efforce d'intérioriser ce qui se fait sur l'autel » (PDV n°14), l'Eucharistie est au centre de notre prière et de notre ministère. Nous voulons entrer profondément dans le mémorial de la Passion et de la Résurrection du Seigneur. Présider sa célébration nous appelle à Lui être profondément unis, « Corps livré et Sang versé ». L'Eucharistie nourrit notre communion au Cœur du Christ « dans Son mystère Pascal et le don total de Sa vie pour Ses frères les hommes ». La contemplation du Corps Eucharistique du Christ est inséparable de celle de son Cœur. (cf. n° 14).
39. Ministres du pardon de Dieu pour Son peuple, nous accueillerons la miséricorde divine agissant dans nos vies de pécheurs par le recours fréquent au Sacrement de la Réconciliation.

40. Notre foi personnelle, notre service dans l'Eglise exigent une fréquentation habituelle de l'Ecriture Sainte et des auteurs spirituels, la réflexion et l'étude.
41. La Liturgie des Heures rythmera notre vie quotidienne, Nous en avons reçu la charge. Elle nous met en communion avec l'Eglise entière qui prie son Seigneur à travers le monde.
42. La Vierge Marie, Mère des apôtres, est très présente dans notre vie et notre prière. Auprès d'elle nous vivons souvent l'expérience du Cénacle, la retrouvant aux jours de souffrance comme à ceux de la joie ou des nouveaux départs. Appelée par le Père de manière spéciale pour rendre proche la révélation de l'amour du Cœur de Jésus, elle coopère encore à l'œuvre de l'Esprit qui fortifie la foi des apôtres. En Lui, elle nous éduque toujours à la contemplation de la mort et de la résurrection de son Fils ; elle favorise notre intériorisation du mystère pascal ; elle dynamise notre audace pour la mission et le service de l'Eglise.  
Si nous demeurons unis à son écoute de la Parole, à son intercession pour l'humanité et à sa fidélité dans l'offrande d'elle-même pour donner le Christ au monde, notre ministère pastoral sera plus fructueux encore. Aussi attacherons-nous un grand prix à méditer les passages évangéliques qui nous la rendent familière et à célébrer les fêtes liturgiques dans lesquelles le peuple de Dieu l'honore. Nous pratiquerons le rosaire qui nous permet de l'invoquer avec persévérance et d'admirer l'œuvre de Dieu en Elle.
43. **Consacrés** dans un institut séculier, notre prière célébrera la présence du Seigneur dans les événements auxquels nous participons. et elle accueillera les appels que le Seigneur nous y adresse. Communautaire, elle portera les épreuves et les joies des personnes avec lesquelles nous vivons et saisira toutes les situations du ministère pour faire monter vers Dieu les appels de Son peuple.
44. Comme la prière du Christ, notre prière est tissée dans la trame de la vie elle-même. Contemplons Dieu à l'œuvre dans l'événement ; laissons-nous éclairer par sa Parole ; entrons ainsi résolument dans le chemin qu'il nous propose. Notre prière est très liée à notre discernement quotidien en vue de l'évangélisation.
45. Les formes de la prière sont aussi variées que les accents de l'amour. Nous pensons que Dieu attend de nous une prière contemplative, à l'école de Pierre de Clorivière, grand contemplatif lui-même, maître de prière et d'oraison. Nous voulons prier avec Jésus sur la montagne, dans la solitude de l'Agonie et de la Croix, répondant ainsi à l'appel que nous avons entendu.
46. Jésus nous invite à donner du temps à la prière. Nous tendrons fermement à consacrer une heure quotidienne à l'oraison, si des contraintes exceptionnelles ne nous imposent pas un autre rythme. Si nos conditions de vie habituelles ne nous le permettraient pas, il faudrait les remettre en cause.

47. Notre accompagnateur nous aidera à trouver personnellement le temps de la prière, son rythme et son mode, en tenant compte de notre tempérament comme de la diversité des situations et des appels du Seigneur. Il sera, dans la mouvance de ce que nous aurons vécu dans les *Exercices*, le témoin privilégié des motions de l'Esprit en nous et du discernement des appels du Seigneur auquel la prière ne peut manquer de nous conduire.
48. Chaque année, nous ferons une retraite, autant que possible de huit jours consécutifs et selon les *Exercices* de Saint Ignace de Loyola. Les prêtres et les diacres participent à la retraite pastorale de leur diocèse quand cela leur est demandé, mais au moins tous les deux ans à une retraite organisée par la Famille, autant que possible dans l'Institut.
49. Dès son origine, notre institut a été marqué par la spiritualité ignatienne. Chacun devra faire une fois au moins l'expérience des *Exercices de Trente Jours*, éventuellement sous la forme des *Exercices* « dans la vie », comme Ignace lui-même le concevait.
50. Un jour par mois sera consacré à la réflexion et à la prière. Deux fois par an, le groupe, la fraternité ou la région organisent une recollection.
51. Par une prière plus intense pour l'Institut et pour la Famille Cor Unum, nous célébrons la fête liturgique du Coeur de Jésus, celle de la Présentation au Temple, jour anniversaire de notre fondation, ainsi que la commémoration de l'inspiration de Clorivière à la Fosse Hingant (19 juillet, - anciennement fête de St Vincent de Paul), et enfin la fête de St Ignace de Loyola (31 juillet).
52. L'amitié nous fait un devoir de prier souvent pour les frères et soeurs de toute la Famille, sans oublier nos défunts.
53. Nous vivons ensemble cette aventure de la prière. Nos rencontres sont les lieux privilégiés d'une contemplation qui invite à la conversion et à l'action de grâce. Ensemble, nous écoutons la Parole de Dieu ; Ensemble, nous célébrons le Seigneur à l'action dans nos vies et dans le monde. Ensemble, nous renouvelons dans la foi notre façon de voir les hommes et les événements. La recherche de chacun est soutenue par la recherche des frères, en commençant par ceux de son groupe, et par la tradition de notre Famille qui veut être humblement école de prière.

## **V – A LA SUITE DU CHRIST OBEISSANT :**

### **Libres pour discerner**

54. Jésus a vécu l'obéissance à son Père en se consacrant tout entier au service du Royaume. Fidèle jusqu'au bout à son engagement, il se fait obéissant jusqu'à la croix, il se livre à la mort, et de son côté ouvert, répand « des fleuves d'eau vive » (Jn 7,38). Nous nous laissons former par la façon dont il assume la condition humaine et les événements qui ont marqué son histoire.
55. Nous sommes **engagés par le baptême sur les pas de Jésus**. Comme Lui et avec Lui, nous nous livrons à la volonté du Père en nous engageant au service du Royaume. Par notre fidélité de tous les instants nous sanctifions ce monde et ce temps dans lesquels nous sommes insérés. Notre obéissance se manifeste dans notre volonté de travailler au salut des hommes, dans l'amour de tous et surtout des pauvres et des pécheurs, dans le courage pour entreprendre et l'humilité pour servir. Elle nous pousse à faire en sorte que tout pouvoir, à commencer par le nôtre, soit exercé comme un service. De cette manière, nous participons aux sentiments du Coeur de Jésus-Christ et à la mission du véritable et unique Pasteur.
56. **Prêtres, notre obéissance est pastorale.** Elle est d'abord disponibilité pour le service universel du peuple de Dieu, en lien avec notre évêque, envers lequel comme prêtres, nous avons un devoir particulier d'obéissance, depuis les promesses de notre ordination. Nous ne saurions vivre dignement notre ministère sans manifester clairement notre communion avec Celui qui nous a associés à sa mission, ainsi qu'avec ses successeurs. Cette obéissance, nous la voulons parfaitement intégrée dans l'unité du presbyterium. Pour vivre la mission dans une réelle audace apostolique, elle nous provoque à l'écoute fraternelle et au questionnement mutuel dans le presbyterium mais aussi dans les communautés chrétiennes auxquelles nous sommes envoyés.
57. Jésus a refusé pour lui-même un pouvoir par lequel on impose sa volonté. Parce que nous voulons Le suivre, notre obéissance sera prophétique, contestation vivante d'un pouvoir conçu et exercé comme un privilège ou comme une domination. Elle nous incitera à témoigner de ce que dans l'Eglise déjà le pouvoir peut effectivement être exercé comme un service ; elle nous conduira à travailler pour qu'il en soit ainsi dans le monde. Enfin, elle nous amènera à revoir régulièrement la manière dont chacun de nous et tous dans l'Eglise, nous exerçons un légitime pouvoir.
58. Jésus est le véritable envoyé du Père. A Son tour Il envoie l'Eglise. C'est en son sein, en solidarité avec tous les membres du Corps du Christ, que nous sommes envoyés à notre tour. Prêtres (ou diacres) nous tenons à vivre fraternellement autour de l'évêque «qui préside à la charité». Notre obéissance et notre mission se vivent dans tous les liens que nos communautés supposent. Tous, nous annonçons l'Evangile dans le monde, là où nous sommes, en mettant au service de l'Evangile les moyens du monde.
59. Notre obéissance est missionnaire : elle nous engage, comme le Christ, à être obéissants jusqu'au bout à la mission « d'annoncer le nom du Père » (Jn 17, 6), qui nous a été confiée par l'Eglise.

60. **Dans l'Institut, par le vœu d'obéissance** nous nous engageons à une fidélité aussi totale que possible à la volonté du Seigneur telle que nous pouvons la discerner dans notre vie et dans les événements du monde ; nous nous engageons de même à accueillir avec bienveillance le rôle des responsables, selon les Constitutions (can. 601).
61. Pour discerner les signes des temps, notre obéissance est dialogue et recherche avec notre groupe ainsi qu'avec notre accompagnateur, pratique intelligente et joyeuse des Constitutions, participation aux réunions. Elle est vécue en lien avec les fraternités de tous les pays.
62. Par notre obéissance dans l'Institut, nous nous engageons à accueillir en esprit de foi les interventions des frères investis de responsabilités relatives à la vie consacrée. Notre Institut est donc soumis de manière particulière au successeur de Pierre et, en raison du vœu d'obéissance (cf. can. 590), chacun d'entre nous est tenu de lui obéir comme à son supérieur le plus élevé. Ainsi nous serons aidés à nous conformer et à nous unir toujours davantage à l'obéissance filiale de Jésus Christ.
63. La matière du dialogue, c'est notre vie, dans la vie du monde. La révision de vie renouvelle notre regard et nous fait, comme Jésus et Marie, obéissants au Père. Elle nous aide à percevoir que Dieu est là au cœur des hommes et qu'Il nous invite, par la liberté que l'obéissance nous donne, à suivre Jésus-Christ de plus près.
64. Il est bon d'établir un règlement de vie avec l'approbation de notre accompagnateur, en tenant compte de notre situation personnelle et des conseils de nos frères.

## **VI - A LA SUITE DU CHRIST CHASTE :**

### **Libres pour aimer**

65. « Né d'une femme et assujetti à la Loi », Jésus a connu les liens du sang. Dans sa condition humaine, Il est pleinement remis au Père et consacré par l'Esprit. Il a vécu dans le célibat et Il a pris pour famille ceux qui écoutent la Parole de Dieu et la gardent. Sa chasteté exprime Sa liberté, Sa tendresse, Son respect, Son accueil. Elle est libératrice pour ceux et celles qui Le reconnoissent.

66. **Pour tout baptisé**, Jésus donne une signification nouvelle au bonheur et à la fécondité. Il ouvre à tous ceux qui Le suivent le chemin du Royaume à venir.
67. **Prêtres**, avec l'ordination sacerdotale nous avons reçu le charisme du célibat. Nous voulons, nous aussi, vivre ce don de nous-mêmes, pour l'Eglise, dans et avec le Christ. (PDV 29), Lui qui a aimé son Eglise de manière totale et exclusive comme Son épouse.
68. Appelés à vivre dans le célibat, nous porterons sur lui un regard de foi. Le célibat du Christ préfigure le monde de la résurrection. Aussi le don du célibat pour le Royaume nous ouvre à l'avenir de Dieu. Il ne peut être isolé des autres aspects de notre vie au milieu des hommes : disponibilité, vie fraternelle, prière, pauvreté, engagement. Nous constatons souvent, par exemple, qu'il facilite les relations du travail apostolique ou l'amitié entre hommes et femmes.
69. Englobant notre vie dans toutes ses dimensions, le célibat nous appelle à un amour libre et universel, gratuit, accueillant à l'égard de tous. Il doit nous empêcher de nous enfermer sur nous-mêmes. Il implique certes des renoncements et l'acceptation d'une certaine solitude, mais c'est ainsi qu'il nous ouvre le chemin d'une plénitude d'amour dans le Seigneur.
70. Sans être timorés ni imprudents, nous resterons conscients de porter le célibat dans la fragilité. Nous compterons sur le soutien de nos frères prêtres, et notre vulnérabilité nous rendra humbles et compatissants pour les faiblesses des autres. C'est par l'amitié et la prière que nous vivrons le célibat comme une réponse heureuse à l'appel de Dieu à l'amour.
71. **Dans l'Institut, par le vœu de chasteté** vécue dans le célibat et la continence parfaite nous nous engageons à faire grandir en nous un amour sans partage pour le Seigneur et pour nos frères (can. 599).
72. La vocation de la chasteté est de manifester un amour gratuit et universel : amour de Dieu et amour des hommes. Vécue dans le célibat, elle rejette tous les repliements et les particularismes et, au cœur du monde, elle nous engage à lutter contre la banalisation de l'amour. Elle rend à l'amour humain et à la sexualité leur véritable signification dans la relation aux autres. Long chemin de tendresse et de transparence, parfois de difficultés et de luttes, elle nous conduit au respect et à l'accueil des autres dans leurs différences. A la jointure de l'âme et du corps, elle est un don merveilleux de Dieu. Dieu nous a faits pour aimer avec toutes les richesses de notre personnalité.
- 73.. Ainsi vécue, la chasteté nous oriente vers une disponibilité plus large au service des frères, en particulier des mal-aimés et des isolés, dans le monde et dans l'Eglise. Elle nous permet de rester libres envers les personnes, de les accueillir et les respecter dans ce qu'elles sont.
74. C'est selon ces perspectives que notre appartenance à l'Institut nous stimule à vivre l'aventure de la chasteté. Nous aimerons en parler avec

notre accompagnateur. Nous sommes, les uns pour les autres, gardiens de nos engagements et éducateurs de notre fidélité. Vécue dans le mariage ou dans le célibat, la chasteté nous apparaît d'un grand prix pour l'Eglise et pour le monde. Nos échanges fraternels dans la Famille Cor Unum sont des lieux où nous avons à nous aider mutuellement à vivre la chasteté selon l'état de vie que nous avons choisi.

## VII – A LA SUITE DU CHRIST PAUVRE :

### Libres pour donner

75. Jésus a préféré les pauvres. Il a voulu être accueilli par les indigents, les marginaux, les victimes de l'injustice, les malades, en se tenant auprès d'eux comme un « frère » (Mt 25).
76. Celui que, dans **la vie baptismale**, nous entreprenons de suivre nous fait découvrir l'éminente dignité du pauvre selon le Coeur de Dieu. Rechercher sa proximité fait entrer dans une plus grande communion avec le Christ lui-même.
77. La pauvreté du coeur met tout baptisé dans les mains du Père. Elle nous rend libres pour donner et se donner, proches des hommes et proches de Dieu, disponibles pour Jésus-Christ, partout où Il veut bien nous appeler.
78. Dans notre **vie sacerdotale**, « à l'exemple du Christ qui, de riche qu'il était s'est fait pauvre pour nous », nous devons considérer les pauvres et les plus faibles comme nous étant confiés d'une manière spéciale (*Optatam Totius* n° 9).
79. Sachons préférer le service de ceux qui sont démunis, de ceux qui sont oubliés ou rejetés. Tous ceux qui ont été l'objet d'une sollicitude particulière de Jésus : les pauvres, les malades et les pécheurs attendent d'être pleinement reconnus dans leur dignité d'hommes et de fils de Dieu. Nous aurons à cœur de sensibiliser à ce défi permanent les communautés avec lesquelles nous sommes envoyés.
80. Les envoyés du Seigneur n'ont d'autres richesses que l'Evangile. Pour entrer toujours mieux dans l'esprit de leur vocation, ils veulent être prompts à se dessaisir des privilèges, et parfois des biens, même légitimes que peuvent leur valoir les événements ou l'histoire. Ils sont d'autant plus libres pour la mission.
81. Dans notre **vie consacrée, par le vœu de pauvreté** prononcé afin de suivre plus librement le Christ pauvre, nous nous engageons à vivre le détachement dans l'usage des biens pour un meilleur partage ; nous

promettons de mener une vie simple, ainsi que d'accepter la dépendance et la limitation dans l'usage et la disposition de nos biens, selon les présentes Constitutions (Can. 600).

82. Chacun précisera les formes concrètes de cette exigence de pauvreté et ses conséquences dans ses responsabilités pastorales et toute notre vie. Le groupe et l'accompagnateur aideront à discerner les appels de l'Esprit.
83. Nous avons entendu l'appel du Seigneur à une pauvreté volontaire. Faisons en sorte qu'elle entre vraiment dans nos vies : Acceptons de manquer quelquefois, car les pauvres manquent souvent !. Partageons leur vie et leur lutte pour la dignité ; c'est un signe du Royaume. Ayons le souci de donner et de mettre en commun avec nos proches et avec tous, pour montrer au monde que le Royaume de Dieu est un royaume d'amour ! La pauvreté de cœur se traduit aussi par une réelle disponibilité intellectuelle. Soyons à l'écoute des autres cultures pour nous faire plus proches des hommes et découvrir avec eux les dons que Dieu leur a faits !
84. Nous prendrons les moyens de découvrir les formes de pauvreté qui se manifestent autour de nous. Nous en chercherons les causes. Nous aurons le courage de prendre la parole et d'agir avec les victimes de l'injustice dans toutes ses dimensions (sociopolitiques, humaines, internationales) même au risque de « prendre des coups ». Avec l'attention particulière qui convient à nos engagements nous entraînerons les communautés qui nous sont confiées dans cette recherche de justice et de partage.
85. Notre pauvreté séculière nous engage notamment à une gestion évangélique des biens de l'Eglise, en coresponsabilité avec les laïcs. Nous veillerons, avec eux, à réserver une part non négligeable des ressources pour les missions extérieures, les communautés ecclésiales dépourvues et l'aide au développement. Nous inviterons toute communauté à cette aide financière. Nous nous garderons cependant de nous imposer à nos frères ou d'en faire des assistés.
86. Notre pauvreté séculière nous engage évidemment à demeurer vigilants dans la gestion de nos propres biens. Nous ferons un examen régulier de notre budget avec notre accompagnateur.
87. L'Institut ne subvient pas à nos besoins économiques ni n'assure notre avenir. Chacun verra donc, avec le conseil de ses frères, comment l'assurer. Il donnera ce qui ne serait pas nécessaire à son entretien comme à son avenir. Prêtres, nous nous associerons aux efforts entrepris pour une répartition plus équitable des ressources au sein du presbyterium.
88. La pauvreté comporte le bon usage du temps, selon une hiérarchie des tâches, en vue du service du Seigneur et de la mission, ce qui permet d'assurer la part de l'effort intellectuel et celle de la détente indispensable à l'équilibre physique et nerveux.
89. Nous n'atteindrons pas d'un coup cette pauvreté à laquelle Dieu nous appelle. Nous nous y efforcerons avec l'appui des frères que le Seigneur nous a donnés, sans jamais perdre de vue le Christ et les pauvres.

## VIII – DEVENIR FRERES EN CHRIST

90. Jésus l'a déclaré à ses disciples et apôtres : « Vous, vous êtes mes amis ». Il nous appelle « ses amis ». Il nous unit par des liens fraternels nouveaux dont il demeure lui-même la source et le modèle (Jn 15).
91. Par l'effusion de son Esprit en **chaque baptisé**, il fait surgir à travers le monde et l'histoire, une communauté d'amour qui se réalise dans une légitime diversité au sein du peuple de Dieu ( Jn 17).
92. **Prêtres**, notre ministère et notre service de l'évangélisation sont de nature communautaire. Nous faisons une expérience vive de l'unité qui doit exister entre le Christ, Ses apôtres et le Père, en vue d'une relation de sincère communion avec tous les disciples (PDV n° 17 ; PO n°7-9). Individuellement et ensemble, prêtres de Jésus-Christ pour tous les baptisés, il nous arrive de vivre, pour eux, une relation de paternité spirituelle. Mais nous voulons aussi « avec eux demeurer Chrétiens », proches dans une paisible amitié, compagnons solidaires dans la mission, à l'unisson grâce au lien confiant de la charité. Nos rencontres et relations dans l'Institut nous préparent particulièrement à vivre une relation de fraternité sacramentelle au sein du presbyterium local, afin qu'il soit davantage à l'image de la première communauté apostolique.
93. **Membres de l'Institut** et de la Famille Cor Unum, nous sommes frères à un titre nouveau. Nous nous promettons d'être les uns pour les autres des compagnons de route dans les jours heureux comme dans les passages difficiles. Nous accueillant les uns les autres avec nos difficultés et nos tensions, nous nous laissons conduire par l'Esprit pour n'avoir ensemble qu'un coeur et qu'une âme.
94. Etroitement unis par une spiritualité ignatienne, à l'école du Coeur de Jésus selon le charisme du Père de Clorivière, nous mettrons notre joie à nous rencontrer, à nous réunir, à nous entraider en tous domaines.
95. A ce titre, l'assistance d'un ministre ordonné pourra être sollicitée par tout groupe de l'un ou l'autre Institut laïc ou de la Société de notre Famille. Elle n'a pas de caractère obligatoire. Elle peut être requise à certains niveaux (instance de direction ou d'animation comme groupe local...etc...). Quand cette assistance existe, elle positionne de manière particulière dans le groupe l'évêque ou le prêtre sollicité :
1. - il n'est pas membre du groupe,  
- il n'est pas l'accompagnateur spirituel des membres du groupe,  
- il n'a pas de pouvoir juridique et ne gouverne pas le groupe ; les avis qu'il émet n'ont pas valeur d'autorité,  
- il n'a pas droit de vote ni de veto.
  2. Sa tâche est d'être une référence spirituelle et doctrinale. Il peut être invité à éclairer un groupe de ses conseils, à collaborer avec lui, pour résoudre d'éventuels problèmes de formation ou des questions

- pratiques, à se tenir disponible pour des récollections ou des temps forts.
3. Les évêques et les prêtres de notre Institut qui seraient sollicités comme assistants ecclésiastiques auront à cœur d'assurer au mieux ce service au titre de leur consécration de membres de l'Institut.
96. La grâce de la communion fraternelle n'appartient pas à une nation ou culture particulière, mais à l'Eglise. Elle s'accroît en franchissant toute frontière quelle qu'en soit la nature. Elle s'épanouit dans l'accueil et la réciprocité. Elle fait de nous des frères d'un bout du monde à l'autre. Elle nous rend responsables les uns des autres. Nous recevons cette grâce comme un don de Dieu pour être disponibles à aimer.
  97. C'est la vie de l'Institut tout entier qui provoque sans cesse notre fidélité et nous engage dans cette communion fraternelle. Nos rencontres et nos échanges favoriseront en chacun de nous et entre nous la dimension internationale de notre aventure commune dans la foi et dans l'amour. Nous aimerons en donner le signe dans des actions concrètes et des partages réciproques qui enrichiront nos cultures.
  98. L'Eglise se réjouit de voir s'épanouir des familles spirituelles particulières. Nous nous sentons en profonde sympathie avec tous ceux qui ont le souci d'une vie plus évangélique et nous serons toujours heureux de cheminer avec eux. Nous nous efforcerons de promouvoir partout une fidélité aussi radicale que possible à l'évangile.

## **IX - ETAPES DU CHEMINEMENT**

### **POUR PROGRESSER DANS UNE HUMBLE FIDELITE**

99. La vie selon les présentes Constitutions, dans un Institut approuvé par l'Eglise, est notre façon à nous de célébrer l'Alliance promise à Abraham et réalisée en Jésus-Christ, Alliance dans laquelle nous a introduits notre baptême.
100. Dieu a été fidèle à Sa promesse. Il est fidèle à l'Alliance qui saisit toute l'étendue du temps. Nous voulons être fidèles nous aussi. Nous voulons répondre à l'invitation entendue à vivre selon l'évangile de Jésus, dans la prière, l'obéissance, la chasteté, la pauvreté et la vie fraternelle au service de l'Eglise et de sa mission. Dès les premiers engagements, nous donnons notre vie. Mais nous savons aussi les lenteurs de nos évolutions, nos résistances personnelles et le poids de nos environnements. Nous nous appuyons sur la fidélité de Jésus-Christ pour triompher de ces pesanteurs.

101. L'Institut accueille en tant qu'hôtes tous les ministres sacrés, qui, se sentant appelés par Dieu à la consécration séculière, manifestent le désir sérieux de s'y préparer dans l'esprit du Père de Clorivière et qui remplissent les conditions prévues par le droit (can.721). Quelques mois ( six à douze ) sont d'abord consacrés à la connaissance mutuelle et au discernement nécessaire qui se fera avec l'aide d'un accompagnateur. Durant ce temps de connaissance mutuelle il sera proposé à cet hôte des moyens pour connaître les autres Instituts et la Société, et pour recevoir une première initiation à notre spiritualité.
102. Ce délai passé, si l'intéressé persiste dans son désir, il demandera au responsable régional d'entrer dans l'Institut. Cette entrée sera célébrée en présence de ce responsable ou de son délégué. Pour signifier que cette entrée dans l'Institut est aussi entrée dans la Famille Cor Unum, cette célébration pourra avoir lieu au cours d'une rencontre régionale ou d'un temps fort de la Famille. Le nouveau membre se verra alors proposer une « formation initiale » ainsi que l'aide fraternelle d'un membre de l'Institut désigné par le responsable régional de formation. Ce temps de formation ne pourra être inférieur à deux ans ni supérieur à quatre ans. Elle visera à donner au nouveau membre une connaissance plus approfondie de nos Constitutions et Statuts, de nos fiches de formation, de l'histoire de notre fondateur, de notre charisme, de notre Institut, de notre Famille, ainsi que des textes de référence émis par nos assemblées. Elle comprend enfin une retraite dite « fondamentale » de huit jours.
103. Cette période achevée, le nouveau membre exprime par écrit au responsable régional sa volonté de s'engager à vivre selon les conseils évangéliques conformément aux présentes Constitutions. Il s'agit d'une promesse faite à Dieu appelée « vœu » selon la Tradition de l'Eglise. Cette promesse prépare à l'engagement perpétuel. Aussi la demande en précisera-t-elle la durée : un an, plusieurs années, ou même toute la période qui sépare de l'engagement perpétuel. Il revient au responsable régional, avec le consentement de son conseil, d'admettre au premier engagement temporaire puis à son renouvellement pour un temps déterminé.
104. Cette période d'engagement temporaire ne sera pas inférieure à cinq ans, ni supérieure à huit. C'est le responsable général, avec le consentement de son conseil, qui admettra à l'engagement perpétuel, c'est-à-dire à la promesse de vie consacrée faite à Dieu pour toujours.
105. Cet engagement perpétuel sera précédé d'une retraite, normalement les Exercices spirituels de trente jours. Il sera habituellement célébré au cours d'une assemblée eucharistique, de préférence au cours d'une rencontre régionale ou d'un temps fort de la Famille Cor Unum.
- 106.- Les engagements, temporaires et perpétuels, sont reçus au nom de l'Eglise par le responsable général ou par un membre de l'Institut séculier des prêtres du Cœur de Jésus délégué par lui, de préférence le responsable régional.

107. L'expression de tout engagement se fera avec la formule indiquée à l'article 109. En la prononçant on indiquera clairement quelle est la durée de l'engagement : nombre d'années pour l'engagement temporaire, « pour toujours » pour l'engagement définitif.
108. En recevant notre engagement qui manifeste notre volonté d'appartenir à un institut séculier, l'Eglise enregistre, accueille et approuve solennellement notre projet de suivre de plus près le Christ : en Sa vie le baptême nous a plongés et nous Lui sommes spécialement configurés par l'ordination. L'Eglise nous lie ainsi à une forme de vie consacrée approuvée par Elle. Séculière, cette forme de vie consacrée sera soutenue par une « formation continue » pour aider chacun dans l'assimilation des grands textes de l'Eglise concernant sa mission et ses positions à propos de l'actualité mondiale ; pour permettre aussi l'acquisition des compétences spécifiques dont notre institut a besoin : prédication de retraites, accompagnement spirituel, services divers.

#### POUR EXPRIMER NOTRE DESIR DE SUIVRE LE CHRIST

109. Pour prononcer notre engagement (formule canonique) :

Seigneur Jésus, Ton Cœur ouvert nous révèle l'amour infini du Père pour les hommes.

De cet amour jusqu'à l'extrême est née l'Eglise,  
dans le souffle de l'Esprit Saint.

Tu nous as appelés et institués ministres en Ton Eglise et Tu nous invites à accueillir la plénitude de Ton mystère, pour que Tu puisses Toi-même, par nous, ressaisir le monde entier dans Ta Pâque.

Désireux de Te suivre de plus près  
Et répondant avec joie à Ton appel,  
avec l'aide de Ta grâce  
et le soutien de mes frères de l'institut, à l'école du Père de Clorivière

Moi..... aujourd'hui,  
JE FAIS VŒU D'OBEISSANCE, DE CHASTETE et de PAUVRETE

SELON LES CONSTITUTIONS DE L'INSTITUT SECULIER  
DES PRETRES DU CŒUR DE JESUS  
DEVANT LE RESPONSABLE GENERAL (ou son délégué)  
POUR (..... ANS) ou (POUR TOUJOURS).  
Uni à mes frères et sœurs de la Famille Cor Unum.

Donne-moi un cœur largement ouvert à l'écoute de Ta Parole.  
Fais de moi le ministre plein de miséricorde de la réconciliation que  
Tu offres à tous les hommes, et le célébrant de Ton Eucharistie,  
« *pour que les hommes aient la vie* »

Place-moi aux carrefours où se rencontrent les hommes  
d'aujourd'hui, là où tu m'attends et où Ton Esprit me précède.

Délivre-moi de toute peur.  
Accorde-moi pleine assurance au milieu du monde.

Et que Marie, la Mère de Ton Eglise, me garde fidèle aux  
engagements que Tu m'as inspiré de faire.

AMEN

110. Pour renouveler notre engagement (formules de piété) : on prendra un des  
deux textes suivants :

#### **Prière du « Livre de Vie »**

*Seigneur Jésus,  
dont le Cœur transpercé exprima sur la Croix  
Ton amour pour l'Eglise,*

*Je Te redis aujourd'hui ma ferme volonté  
de Te suivre de plus près  
dans le don que Tu as fait de Toi-même à Ton Père et aux hommes*

*et de vivre de Ton Esprit  
selon Ton Evangile*

*en obéissance, chasteté et pauvreté,*

uni à mes frères et sœurs des Instituts séculiers et de la Société de vie évangélique du Cœur de Jésus, dans la Famille Cor Unum conformément aux engagements que tu m'as inspiré de faire ;

AMEN

### **Prière de Pierre de Clorivière (22 mai 1768)**

*Achevez votre œuvre, ô Seigneur,  
et pour la gloire de votre saint nom,  
imprimez en moi cette divine ressemblance  
et faites de moi  
soit dans mes sentiments et mes affections intérieurs  
soit dans toute ma conduite extérieure,  
une parfaite image de Vous.  
Vierge sainte, ma mère très aimante et compatissante  
j'implore cette grâce de votre toute puissante intercession.*

AMEN

### SEPARATION DE L'INSTITUT

111. Le temps de l'incorporation temporaire écoulé, le membre peut quitter librement l'Institut ou se voir refuser d'être admis à la rénovation des vœux pour une juste raison, par le responsable régional avec l'avis de son conseil (cf. can. 726 §1).
112. Si un engagé temporaire veut, pour une cause grave, quitter l'Institut, il peut obtenir du responsable général avec l'accord de son conseil, l'indult de sortie (cf. can. 726 §2).
113. Un membre incorporé perpétuellement qui veut quitter l'Institut demandera, après avoir mûrement pesé sa décision devant le Seigneur, un indult de sortie au Siège apostolique par l'intermédiaire du responsable général (cf. can. 727 §1).
114. Par la concession légitime de l'indult de sortie, tous les engagements cessent, ainsi que les droits et obligations qui découlent de l'incorporation (cf. can. 728).

115. En cas d'incompatibilité grave et démontrée entre les exigences de l'Institut et le comportement d'un membre, telle que cette incompatibilité est définie dans les can 695 et 696, le responsable général collégalement avec son conseil, après les monitions nécessaires et répétées (can. 697 ), pourra renvoyer un membre, selon la procédure prévue au can 729. Le décret de renvoi devra être confirmé par le Siège apostolique (can. 700), sauf en cas de renvoi "ipso facto" (cf. can. 694). Le membre renvoyé a le droit de recourir au Siège apostolique dans les dix jours qui suivent la réception de la notification du décret (cf. can. 700).
116. Dans tous les cas on procédera avec équité et respect, de façon à faire toujours prévaloir la charité évangélique.

## **AU SERVICE DE LA VIE DE L'INSTITUT**

### **X - ENSEMBLE, A L'ECOLE DE L'EVANGILE**

#### **LE GROUPE LOCAL**

117. Les membres assez rapprochés pour se réunir périodiquement forment un groupe. Les groupes sont constitués par le responsable de fraternité avec l'avis de son conseil. Quant aux isolés, leur groupe de rattachement ou le responsable de fraternité mettront en oeuvre les moyens les plus efficaces, tels que correspondance, visites, rencontres, afin de leur assurer le plus pleinement possible le bienfait de la vie fraternelle.
118. Nous nous retrouverons d'abord dans la contemplation du même Seigneur qui nous envoie au monde et dans une prière fraternelle les uns pour les autres. Nous essaierons aussi de nous rencontrer souvent, comme des amis qui ont besoin les uns des autres pour répondre à leur vocation. Surtout nous participerons régulièrement aux réunions du groupe : il est le lieu habituel de notre recherche évangélique.
119. La réunion de groupe est d'abord l'occasion d'un partage de tout ce qui fait notre vie : joies et peines de chaque jour, événements du monde, événements de la mission de l'Eglise, expériences de la prière, efforts pour

vivre selon l'Évangile. Chacun s'y exprime simplement et nous voulons que jamais l'un de nous ne parte sans avoir été écouté.

120. Le groupe doit se faire école de vie évangélique. Aussi essayons-nous d'y regarder notre vie à la lumière de l'Évangile, dans la docilité à l'Esprit qui nous conduit à la vérité tout entière. Il s'agit de bien voir dans toutes leurs dimensions les événements qu'il nous est donné de vivre, de les éclairer par la Parole de Dieu et la référence à la Pâque de Jésus. Il nous faut enfin entendre, au cœur même de cette vie, les appels du Seigneur à une conversion constante et à une croissance dans l'amour de Celui qui nous a envoyés. Nous y serons conduits grâce à l'interpellation mutuelle entre frères dans le groupe, à la prière commune et à une confrontation loyale avec la Parole de Dieu. École de prière, de partage et de vie évangélique, le groupe est donc le premier lieu de formation spirituelle.
121. Le groupe se réunit autour d'un responsable à qui est confiée plus particulièrement notre amitié fraternelle. C'est à lui qu'il appartient de cultiver, au nom de toute notre Famille et de l'Église, la grâce qui est faite à chacun et au groupe lui-même. A lui de la reconnaître et de la favoriser. Son service parmi nous doit être humble et fraternel. C'est dans le dialogue qu'il nous aidera à entendre les exigences divines.
122. Le responsable est élu par le groupe parmi ceux qui ont émis au moins le premier engagement. Cette désignation est soumise à la ratification du responsable de fraternité.
123. Le responsable du groupe, avec la participation de tous les membres, veille à l'animation des réunions et à l'éducation mutuelle à la vie évangélique dont elles sont l'occasion. Témoin de la spiritualité de notre Institut, telle que nous l'avons reçue de Pierre de Clorivière, de Daniel Fontaine et de tous ceux qui ont essayé d'en vivre, le responsable veille à ce que la recherche du groupe soit conforme à l'esprit de l'Institut et unie à celle des autres groupes. Lui-même a des rencontres régulières avec les autres responsables.
124. Chacun se choisit un accompagnateur avec qui il dialogue régulièrement sur la manière dont il vit son engagement au service du Seigneur et de ses frères. Il fait connaître à son responsable de groupe le nom de son accompagnateur.
125. Il nous faut veiller à ce que personne ne soit abandonné et faire en sorte que l'isolement géographique, comme celui qu'entraîne l'âge ou la maladie, ne fassent pas tort à nos relations fraternelles. Il arrivera aussi que certain d'entre nous, privé des réunions normales, puisse rejoindre les membres des autres Instituts ou de la Société de la Famille Cor Unum. Tous s'appliqueront à rester en contact avec un groupe de l'ISPCJ choisi en accord avec le responsable de fraternité. (cf. 117)
126. Nos groupes accueilleront avec joie et simplicité d'autres personnes qui souhaiteraient prendre part à leurs réunions. On conservera à celles-ci le contenu propre à notre spiritualité tel que défini entre autres au numéro 53, 118 à 120, mais on tiendra aussi à pratiquer cette hospitalité. Si l'hôte n'est

pas déjà engagé dans un autre institut et tout en respectant sa liberté, on n'hésitera pas à lui proposer les étapes d'entrée dans l'institut telles qu'elles sont définies aux n° 99 et suivants.

## LA FRATERNITE

127. § 1. Les groupes de base d'un ou plusieurs diocèses forment une fraternité. Celle-ci est établie par le responsable régional assisté de son conseil.  
§ 2. Chaque fraternité est animée par un responsable de fraternité nommé par le responsable régional parmi les membres de la fraternité ayant émis au moins le premier engagement, après consultation de tous les membres qui la composent.  
§ 3. Le responsable de fraternité assume sa tâche avec le concours d'un conseil composé des responsables de groupe ou, à défaut, de leurs délégués, et du responsable de formation de la fraternité. Le conseil choisit un secrétaire et un trésorier..  
§ 4. Le responsable de fraternité donne à l'évêque ou aux évêques des diocèses concernés une information sur la vie de sa fraternité.  
§ 5. Dans la mesure où une fraternité réunirait les membres de plusieurs diocèses, un relais diocésain pourrait être mis en place pour faciliter les relations de proximité, si la Famille est suffisamment représentée localement.

## LA REGION

128. Les fraternités sont regroupées en régions. Le découpage géographique des régions est de la compétence du responsable général avec le consentement du conseil général de l'Institut.
129. § 1. Un responsable régional est au service de chaque région. Il est nommé par le responsable général avec le consentement de son conseil, parmi les membres de la région qui ont émis l'engagement perpétuel, après consultation des responsables de fraternité de la région.  
§ 2. Il assume sa tâche avec le concours d'un conseil composé des responsables de fraternité de la région et du responsable régional de formation ; s'il n'y a qu'une fraternité, il soumet la nomination de ce conseil au responsable général. Le conseil choisit un secrétaire et un trésorier.  
§ 3. Il admet, avec le consentement de son conseil, les candidats à la formation et à l'engagement temporaire. Il donne son avis motivé au responsable général sur les demandes d'engagement perpétuel.
130. Les recollections régulières seront, avec les retraites annuelles, des lieux privilégiés de formation et de renouvellement dans l'esprit de l'Institut.
131. § 1. Dans le désir de mieux répondre à la mission, ceux qui ont des responsabilités semblables aimeront se rencontrer pour confronter l'exercice de leur mission avec le charisme de la Famille.

§ 2. Ces rencontres seront proposées, soit par le conseil général ou le conseil régional de l'Institut séculier sacerdotal, soit par la Fédération regroupant les divers Instituts et Société de la Famille. Le conseil fédéral veillera à l'harmonie de ces propositions.

## **XI - LES ASSEMBLEES**

132. § 1. Les assemblées et les responsables sont au service des membres et aident les groupes dans le discernement des appels du Seigneur, selon les orientations évangéliques qui sont celles de l'Institut.  
§ 2. Il entre dans leur mission de reconnaître la conformité de ces appels à l'esprit de l'Institut. A ce titre, leurs décisions, leurs conseils et leurs avis revêtent une autorité spéciale parmi les signes qui éclairent le cheminement et le progrès de chacun.  
§ 3. Dans le discernement et l'authentification des appels, les responsables seront inspirés par l'unique souci de rejoindre la volonté du Père, discernée à l'aide des éclairages des autorités hiérarchiques, de l'entraide fraternelle des Saintes Ecritures et des enseignements de la Tradition, de la relecture des événements dans la foi.
133. L'Assemblée générale de l'Institut est l'organe suprême de l'autorité. Elle est aussi un signe de la communion dans l'Institut, l'occasion d'un partage et d'une participation des membres à la vie et au développement de l'Institut. La tenue de l'Assemblée générale entraîne la convocation préalable des assemblées de régions et de fraternités.
134. L'Assemblée générale ordinaire se réunit tous les six ans, tant pour traiter les affaires générales que pour pourvoir aux charges principales.
135. En cas de nécessité, le responsable général avec le consentement de son conseil, peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire.
136. § 1. L'Assemblée générale est composée de membres de droit et de membres élus.  
§ 2. Sont appelés membres de droit : le responsable général, les assistants, le responsable général de recherche et de formation, le (ou les) secrétaire général, le trésorier général, les responsables régionaux, les anciens responsables généraux non déposés.  
§ 3. D'autre part, chaque assemblée régionale élit un délégué (et même deux si la région compte plus de soixante membres). Le conseil général veillera, dans l'organisation de cette élection, à ce que le nombre des membres élus soit toujours supérieur à celui des membres de droit et à ce que les minorités soient dûment représentées.
137. § 1. La validité des actes de l'assemblée générale requiert la présence des deux tiers au moins de ceux qui y sont dûment convoqués.

- § 2. Si un membre élu ne peut se rendre à l'assemblée générale, l'assemblée de sa région pourvoit à son remplacement éventuel par l'élection d'un suppléant.
138. § 1. Le président de l'assemblée générale est le responsable général. Il assure la bonne ordonnance de l'assemblée et veille à ce qu'elle se déroule dans une atmosphère de prière fraternelle.  
§.2. Dès son ouverture, l'assemblée fixe son programme de travail, qui a été préparé par le conseil général, en tenant compte des vœux exprimés par les différentes régions.
139. Sur les questions qui sont à l'ordre du jour, la discussion se fait ouvertement. En cas de divergences sur une orientation à prendre, l'assemblée générale vote à main levée, à moins que trois membres au moins ne demandent le scrutin secret.
140. § 1. Lorsque le président de l'assemblée a déclaré close la discussion, l'assemblée prend normalement certaines décisions. Celles-ci doivent être adoptées par votes successifs et, si trois membres au moins le demandent, par scrutin secret. Les décisions doivent être adoptées à la majorité absolue. Elles restent en vigueur jusqu'à l'assemblée générale suivante.  
§ 2. L'assemblée générale peut décider de modifier les constitutions de l'Institut en soumettant cette décision à l'approbation du Siège apostolique. Cette modification doit être votée par les deux tiers des membres de l'assemblée générale.
141. § 1. Le responsable général est élu par l'assemblée générale pour une période de six ans. Il est choisi parmi les membres prêtres qui ont émis un engagement perpétuel.  
§ 2. L'élection du responsable général se fait au scrutin secret. La majorité absolue est requise pour la validité de cette élection. Mais si, le cas échéant, un troisième tour de scrutin n'a pas donné de résultat, on procède à un quatrième scrutin, qui ne porte que sur les deux noms qui ont obtenu le plus de suffrages au troisième tour, et en ce cas, si le nombre de suffrages est égal, le plus jeune est élu.  
§ 3. Il peut être réélu une fois selon les modalités de l'alinéa précédent. Pour obtenir un troisième mandat, il doit réunir les deux tiers des voix. Si le troisième tour n'a pas donné de résultat, il n'est plus éligible et l'assemblée procède comme il est dit à l'alinéa précédent.
142. § 1. Le nombre des assistants est fixé par l'assemblée générale. Ils doivent avoir fait l'engagement perpétuel.  
§ 2. Les assistants sont élus par l'assemblée générale en même temps que le responsable général et pour la même durée de six ans. Si ce dernier vient à manquer, le Premier assistant, qui doit être prêtre, devient responsable général pour la durée du mandat restant à courir. Si un assistant vient à manquer, le conseil général pourvoit à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.  
§ 3. L'élection des assistants se fait par scrutins secrets et séparés. Dans ces élections, la majorité absolue est requise au premier et au deuxième

tour; si un troisième tour est nécessaire, la majorité relative suffit; en cas d'égalité des suffrages, le plus jeune est élu.

§ 4. Nul ne peut être Premier assistant plus de douze années consécutives.

143. Le (ou les) secrétaire (s) général(aux), quoique n'étant pas élu(s) par l'assemblée générale (cf. n°.147 a), lui présente(nt) cependant le compte-rendu de son (leur) mandat et le soumet(tent) à son approbation.

144. § 1. L'assemblée régionale, présidée par le responsable régional, doit se réunir à l'occasion d'une convocation de l'assemblée générale et au moins un mois avant celle-ci. Elle comprend le responsable régional, le responsable régional de formation, les responsables de fraternité et les délégués élus par les assemblées de fraternité de la région. Le nombre des délégués élus doit être au moins égal à celui des membres de droit.

§ 2. Elle procède :

a ) à l'examen et à la discussion des rapports moral et financier préparés par le conseil général;

b ) à l'examen et à la discussion des vœux et questions à présenter à l'assemblée générale au nom de la région;

c ) à l'élection d'un ou de plusieurs délégués qui accompagneront le responsable régional à l'assemblée générale, ainsi qu'à l'élection d'un ou de plusieurs suppléants, chargés de remplacer les délégués s'ils sont empêchés; ces élections se font par vote écrit et secret.

145. § 1. L'assemblée de fraternité doit se réunir préalablement à l'assemblée régionale. Elle se compose de tous les membres de la fraternité.

§ 2. Elle a pour objet :

a ) de recueillir les vœux et questions que les membres de la fraternité désirent adresser à l'assemblée régionale, chargée de les faire entendre à l'assemblée générale ;

b ) d'élire, à la majorité relative des voix, un délégué de fraternité (ou deux si la fraternité compte plus de vingt membres) pour accompagner le responsable de fraternité à l'assemblée régionale et un suppléant chargé de remplacer ce délégué s'il vient à être empêché.

## **XII – RESPONSABILITES ET CHARGES**

### **SERVICE GENERAL**

146. Le responsable général avec son conseil guide l'Institut selon les constitutions et les directives de l'assemblée générale, et selon le charisme de l'Institut. Il se rappellera qu'il est, pour tous les membres, un serviteur et un ami, bien plus qu'un administrateur. Le témoignage de sa vie sera toujours à la base de son action.

147. C'est le responsable général qui, avec l'accord de son conseil :

a) nomme le (ou les) secrétaire(s) général(aux), le responsable général de recherche et de formation, le trésorier général,

- b) nomme les responsables de région et les responsables régionaux de formation,
  - c) décide de l'admission à l'engagement perpétuel,
  - d) donne l'indult de sortie de l'Institut à un membre de voeux temporaires (can. 726 §2).
  - e ) présente au Siège apostolique la demande d'indult de sortie de l'Institut, pour un membre de voeux perpétuels (can. 727).
  - f) examine et approuve les comptes, le bilan et le budget prévisionnel.
  - g) autorise les actes d'administration et de disposition des biens au-delà de 20 000 francs.
148. Le responsable général est aidé dans son gouvernement par les assistants qui constituent, sous sa direction, le conseil général.
  149. Font aussi partie du conseil général le (ou les) secrétaire(s) général(aux) et le responsable général de la recherche et de la formation. Ils peuvent être choisis parmi les assistants.
  150. Le conseil général se réunit régulièrement plusieurs fois par an. Il associe périodiquement les diverses nations à son travail.
  151. Le rôle principal du conseil général est de traiter avec le responsable général toutes les affaires importantes.
  152. Les assistants reçoivent du responsable général les pouvoirs que celui-ci juge utile de leur déléguer. Le premier d'entre eux remplace le responsable général si celui-ci meurt ou se trouve définitivement dans l'impossibilité de remplir sa charge.

## VISITES

153. La vie fraternelle s'exprime dans les contacts habituels des groupes, dans les rencontres plus espacées des retraites, des sessions, des conseils et des assemblées. Elle se réalise aussi par les visites mutuelles des différents responsables et des membres, sans limites de frontières. Le responsable général lui-même tient à prendre contact avec les membres et tous les groupes, sans se contenter des liaisons organiques prévues plus haut. Il le fait autant que possible tous les trois ans, en personne ou par des délégués qu'il mandate à cet effet.
154. § 1. La visite du responsable général ou de son délégué a pour but d'aider chacun des membres et des groupes à vivre de l'inspiration évangélique commune. Le dialogue qui s'instaure entre eux est également pour le responsable général ou son délégué l'occasion de se rendre compte des conditions concrètes dans lesquelles cette inspiration doit se réaliser selon les circonstances locales.  
 § 2. En collaboration avec les groupes et les responsables, le responsable général ou son délégué cherchera les progrès à réaliser. Il n'hésitera pas à remettre en question, avec eux, les attitudes jusque-là adoptées.

§ 3. Il fera part au conseil général des résolutions prises et des questions posées.

### SERVICE DE LA FORMATION

155. § 1. Dans chaque région et dans chaque fraternité, il y a normalement un responsable chargé de l'Initiation des nouveaux membres et de la formation permanente de tous.  
§ 2. Les responsables régionaux de formation sont nommés par le responsable général, avec l'accord de son conseil, sur présentation du responsable régional.  
§ 3. Les responsables de formation des fraternités sont nommés par le responsable régional sur présentation du responsable de fraternité et avec l'accord du conseil régional.
156. § 1. En vue de leur progression personnelle et collective, les membres prendront à coeur la formation, tant initiale que permanente, prévue par l'Institut.  
§ 2. Ils sont par ailleurs invités à suivre celle qui est proposée par la Famille Cor Unum. Ils s'encourageront mutuellement à approfondir et à actualiser sans cesse le charisme de leur fondateur.  
§ 3 Ils sont aussi invités, dans la mesure du possible, à rechercher toute formation complémentaire nécessaire à leur mission dans le monde, dans l'Eglise, dans l'Institut. Il est notamment conseillé à tous ceux qui le peuvent de se former à l'accompagnement et à la responsabilité, en vue d'un service toujours meilleur. Ils s'épanouiront encore plus dans leur ministère sacerdotal.

### DUREE DES MANDATS

157. Le trésorier général est nommé pour une durée de six ans renouvelable.
158. Le (ou les) secrétaire(s) général(aux) et le responsable général de formation sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables une fois.
159. Le mandat des responsables de région, de fraternité et de groupe, ainsi que des responsables de formation, a une durée de trois ans, renouvelable une fois.

### FINANCES

160. Les frais de l'Institut sont pris en charges par tous les membres qui versent chaque année une cotisation fixée par le conseil général. Les biens de l'Institut sont gérés selon les normes du Droit canonique (cf. can. 718). Le trésorier général administre les biens de l'Institut sous l'autorité du

responsable général. Il assiste aux réunions du conseil général de l'Institut, sans droit de vote.

## **CONCLUSION : UN DON, UN APPEL**

161. Pour notre engagement dans l'Institut séculier des Prêtres du Coeur de Jésus, nous sommes conduits par la volonté d'une recherche commune de fidélité au Christ, à son Evangile ainsi qu'à notre mission qui poursuit la sienne. Tous les groupes avec nous sont entraînés dans cette même recherche. Ils auront constamment à progresser et à inventer des formes nouvelles de fidélité selon ce que Dieu leur suggérera.
162. Voici donc que notre promesse nous a faits disciples de Celui qui est la route. A la suite du Seigneur, Marie est la première à entrer dans le monde nouveau et à s'engager dans cette oeuvre immense. Elle est par excellence la Vierge fidèle. De l'Annonciation au Calvaire, elle est servante pour faire la volonté de Dieu, pour être la Mère de son Fils et la Mère des hommes. Comme à Cana, au Golgotha et au Cénacle, partout où naît et grandit l'Eglise, elle est là. Mère de l'Eglise, elle soutient la prière des apôtres et les accompagne dans leur mission. Elle nous ouvre une route et nous enseigne par sa disponibilité à inventer les voies nouvelles de la fidélité et de la mission. Lui faire place dans nos vies nous fait entrer dans les dispositions du Coeur de Jésus.
163. Telles sont, frères, les Constitutions que nous avons choisies. C'est une grâce de Dieu pour nous, à la fois un don et un appel. Ce don nous est fait pour tous les hommes. Cet appel nous réunit à nos frères et nous envoie rejoindre le Christ sur les routes du monde. Contemplons bien ce don ! Entendons cet appel ! Accueillons cette règle en notre coeur et mettons-nous en route vers la rencontre de tous les peuples avec le Seigneur, dans l'attente du jour où « il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni souffrance », quand Dieu aura fait « toutes choses nouvelles ! » (cf. Ap.4-5).

## **NORME COMPLEMENTAIRE**

164. Restant sauves les dispositions du n° 125, les membres privés de réunions normales pourront rejoindre d'autres associations dont les aspirations sont proches des nôtres, afin de poursuivre leur recherche de vie évangélique.

## **NORME TRANSITOIRE**

165. Dans l'attente de la constitution d'un Institut séculier masculin, l'Institut séculier des prêtres du Coeur de Jésus accueille les hommes laïcs, célibataires ou veufs, qui veulent vivre la consécration séculière selon l'esprit du Père de Clorivière.
- Dans la mesure du possible, ils constituent un groupe homogène afin d'expérimenter ce que pourrait être un futur Institut séculier laïc autonome.
  - Ils peuvent prononcer des voeux et vivre selon le projet de leurs constitutions, dans le cadre de l'Institut séculier des prêtres.
  - Ils ne peuvent participer au gouvernement de l'Institut séculier des prêtres.